

option Gestion et protection de la nature (GEPEN), spécialité Gestion des espaces naturels

RNCP353 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole
Code(s) NSF	213
Code(s) ROME	A1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Remarque : il y a deux grands profils d'emplois pour les techniciens supérieurs dans ce domaine : gestionnaire d'espaces naturels (spécialité Gestion des espaces naturels) et ' animateur nature ' (spécialité Animation nature). En fait, la séparation entre ces deux emplois n'est pas tranchée et il existe des situations intermédiaires ; c'est pourquoi les activités ci-après ne sont pas distinguées selon les deux profils.

Selon la spécialité et l'emploi exercé, le titulaire du BTSA GEPEN exerce tout ou partie des activités suivantes :

- Il contribue au diagnostic d'un espace (diagnostic patrimonial écologique, paysager, culturel et économique du site).
- Il participe à la réalisation d'une étude pronostique.
- Il propose les solutions techniques de gestion les mieux appropriées.
- Il organise sur le terrain l'application des choix techniques de gestion.
- Il applique le protocole de suivi défini par l'équipe scientifique.
- Il intègre son action dans un cadre socio-économique et juridique.
- Il participe à la politique de communication et d'interprétation de la structure pour laquelle il travaille.
- Il actualise son information.
- Il participe à l'élaboration de la politique pédagogique de la structure pour laquelle il travaille.
- Il conçoit un projet d'animation.
- Il met en place le projet d'animation.
- Il réalise des actions d'animation.
- Il analyse les résultats de ses actions.
- Il gère une équipe.
- Il s'insère dans une équipe.
- Il collabore avec le responsable marketing pour la promotion et la commercialisation du projet.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Capacités communes à toutes les options : – Choisir et utiliser, dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au traitement de l'information présentée sous différents aspects.
- Utiliser des outils informatiques.
- Communiquer dans une langue étrangère, par oral et par écrit, dans sa vie professionnelle (anglais ou allemand ou

italien ou espagnol).

- Mobiliser des capacités d'expression, de communication, de relation, d'initiative
- Se repérer dans la réalité économique et sociale.
- Capacités spécifiques à l'option :
 - Se situer comme partenaire des acteurs de la gestion et de la protection de la nature.
 - Décrire la structure des populations et expliquer leur dynamique.
 - Décrire la structure des peuplements fonctionnels, des écosystèmes et des écosystèmes, et expliquer leur dynamique.
- Capacités spécifiques à la spécialité :
 - Mettre en évidence, dans un espace de nature, les diverses composantes, leur agencement spatial, leurs structures, leurs fonctionnements et leurs inter-actions.
 - Evaluer la valeur patrimoniale et définir les objectifs de la gestion d'un espace de nature.
 - Définir, réaliser, évaluer des opérations techniques et financières de la gestion d'un espace de nature.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les espaces naturels doivent être gérés dans le but de préserver ou restaurer les richesses et la diversité écologique, de sensibiliser les publics, mais aussi dans un souci de valorisation économique et de création d'emplois. Il apparaît ainsi deux grandes familles d'emplois pour les techniciens supérieurs dans ce domaine : celui de gestionnaire d'espaces naturels (spécialité Gestion des espaces naturels) et celui d'animateur " nature " (spécialité Animation nature). En fait, la séparation entre ces deux emplois n'est pas tranchée et il existe des situations intermédiaires.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les techniciens supérieurs en ' gestion des espaces naturels ' travaillent à constituer et mettre en œuvre un projet de gestion qualitative des espaces naturels : mise en valeur écologique (maintenir ou rétablir leur qualité), économique et culturelle par une gestion intégrée.

Ils sont employés par des structures de tailles et de statuts extrêmement hétérogènes : associations de protection et découverte de l'environnement, organismes de développement, de valorisation des patrimoines naturels et culturels, organismes à vocation locale, groupements d'intérêts économiques, administrations territoriales, structures intercommunales, parcs, services extérieurs des ministères spécialisés, établissements publics, entreprises, bureaux d'études... Cette diversité a des conséquences fortes sur la nature de l'emploi qui oscille entre deux pôles. Premier pôle, l'employeur n'a qu'un seul employé qui, de ce fait, cumule un grand nombre de tâches et rôles diversifiés. Pour y faire face, il devra maîtriser des compétences qui semblent plus diversifiées que celles d'un technicien supérieur. Second pôle, le technicien supérieur fait partie d'un service ou d'une équipe plus étoffée. On peut alors le situer entre l'ingénieur et le garde ou l'agent technique. Si l'ingénieur conçoit un travail et le distribue, il revient au technicien supérieur d'organiser et de superviser les tâches confiées aux agents techniques et gardes placés sous sa responsabilité.

Dans tous les cas, le technicien supérieur en gestion des espaces naturels est appelé à consulter un certain nombre d'experts, en particulier des scientifiques qui peuvent l'aider à identifier les problèmes et les hiérarchiser.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 663 €

Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée) G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 167
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury national, présidé par un ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, est composé : – pour deux tiers au moins d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA,
– pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : – deux-tiers d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA,
– un tiers de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr
<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/353/>